

# Roby et Fanny

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **33 (2003)**

Heft 10

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Les patients ont leur mot à dire

**Dans quelle mesure puis-je m'opposer à une hospitalisation?  
Comment avoir accès à mon dossier médical?**

**Henri F.**

Le principe du droit des patients tend peu à peu à se renforcer par le biais des législations cantonales sur la santé publique. Dans les faits, les personnes qui consultent leur médecin ou bénéficient de soins ambulatoires ou hospitaliers sont considérées explicitement comme des «clients» ou des «partenaires du traitement»: chacun doit être clairement informé afin de pouvoir choisir son traitement en connaissance des causes et des conséquences possibles. Vous avez donc le droit de consulter votre dossier médical tout comme celui de refuser une hospitalisation ou des soins; parallèlement, le médecin est chargé de vous

informer de façon adéquate afin de vous permettre de faire un choix conscient et responsable. C'est là le principe du «consente-

médical et de s'en faire expliquer la signification. Elle précise qu'aucun soin ne peut être donné sans le consentement libre et éclairé

**«Aucun soin ne peut être donné sans le consentement du patient.»**

ment libre et éclairé» du patient face à un acte thérapeutique.

## Informations claires

Sanimédia, l'organe vaudois d'information en santé publique, a réalisé une brochure d'information accessible et très utile, intitulée «L'essentiel sur les droits des patients». Elle traite en premier lieu du droit à l'information claire et appropriée sur l'état de santé, sur les examens et traitements envisageables, sur les risques éventuels qu'ils impliquent, sur le pronostic et sur les aspects financiers du traitement. Elle indique que le patient a le droit de consulter son dossier

du patient capable de discernement.

Au besoin, le patient peut faire valoir son droit à être soutenu dans les démarches liées à son hospitalisation ou à son hébergement: il peut être accompagné par un proche ou un représentant d'une organisation indépendante à but non lucratif. Toute personne a le droit de rédiger des directives anticipées pour spécifier le type de soins qu'elle aimerait recevoir ou non au cas où elle ne serait plus en mesure d'exprimer sa volonté. Elle peut aussi désigner un représentant thérapeutique chargé de se prononcer à sa place sur le choix des soins à lui prodiguer dans les

situations où elle ne peut plus s'exprimer. La brochure illustre ces différents principes au moyen d'exemples pratiques et de questions-typiques.

» » «L'essentiel sur les droits des patients», brochure à commander au numéro de tél. 0800 106 106 (appel gratuit) ou sur le site internet: [www.sanimedia.ch](http://www.sanimedia.ch).

## Consultations téléphoniques

L'Organisation suisse des patients et assurés (OSP) propose les services d'infirmières diplômées bénéficiant d'une formation spécialisée en droit des patients. Elles peuvent aider celles et ceux qui sont confrontés à des difficultés envers les prestataires de soins et les assureurs. Consultations téléphoniques: le lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, le mercredi de 9 h à 12 h tél. 021 314 73 88; site internet: [www.spo.ch](http://www.spo.ch).

## Info Seniors

Tél. 021 641 70 70  
de 8 h 30 à 12 heures

Egalement *Génération*,  
case postale 2633,  
1002 Lausanne.

## Roby et Fanny

Par Pécub

